

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 18 décembre 2017, se tenait à 20h00 une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Karène Langlois, Michel Paris, René Desrosiers, Mathieu Pelletier, David Pelletier, Roger Labrecque, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil lundi le 18 décembre 2017 à 20h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Adoption du plan triennal d'immobilisations;
- 2- Appui à la Fraternité des paramédics de La Mitis - Rimouski Neigette;
- 3- Avenant no 2-2017 au contrat de travail de l'adjointe administrative;
- 4- Autorisation donnée au maire pour signature du contrat de travail de la directrice générale suite à certaines modifications;
- 5- Produits rachetables;
- 6- Autorisation d'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018 (route Massé);
- 7- Réparation de la pelle (gratte) du camion Sterling;
- 8- Achat d'une souffleuse pour les besoins de la patinoire;
- 9- Demande d'autorisation à la CPTAQ - 9104-4701 Québec Inc. (Ferme Bruno Rioux);
- 10- Opérateur de machinerie d'hiver;
- 11- Période de questions;
- 12- Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20h00.

1- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2017-12-212

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte le plan triennal d'immobilisations comme suit :

Pour 2018 :	Projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	\$6 000 000
Pour 2019 :	Relocalisation des bureaux municipaux	\$200 000
Pour 2020 :	Rénovation de la salle communautaire	\$50 000

2- APPUI À LA FRATERNITÉ DES PARAMÉDICS DE LA MITIS - RIMOUSKI NEIGETTE

2017-12-213

CONSIDÉRANT que les membres de la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette demandent une modification de leurs horaires depuis une quinzaine d'années ;

CONSIDÉRANT que la modification des horaires de faction vers des horaires à l'heure permettrait d'augmenter le sentiment de confiance de la population envers les services ambulanciers ;

CONSIDÉRANT que cette modification des horaires permettrait d'améliorer la qualité de vie des paramédics ;

CONSIDÉRANT que le délai supplémentaire de temps de réponse est en moyenne huit minutes de plus dans les meilleures conditions, ce qui peut créer des préjudices aux patients.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Karène Langlois, appuyé par Mathieu Pelletier et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **appuie la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette** dans leur démarche pour faire passer les horaires de faction vers des horaires à l'heure pour la région de La Mitis.

3- **AVENANT NO 2-2017 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

2017-12-214

Proposé par Michel Paris
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'avenant no 2-2017 au contrat de travail de l'adjointe administrative**, Mme Kathy Perreault, qui consiste en une modification de la clause no 4 "Rémunération et horaire de travail" du dit contrat. Le maire, Maurice Chrétien, est autorisé à signer le document "Avenant no 2-2017" du contrat de Mme Perreault pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

4- **AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUITE À CERTAINES MODIFICATIONS**

2017-12-215

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire, Maurice Chrétien, a signé pour et au nom de la municipalité le **contrat de travail de la directrice générale** Louise Boivin suite à certaines modifications.

5- **PRODUITS RACHETABLES**

2017-12-216

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise qu'un montant de **\$65 000** soit prélevé du compte courant no 700125 de la municipalité afin d'être **placé dans le compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins**.

6- **AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018 (ROUTE MASSÉ)**

2017-12-217

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a autorisé l'achat de 100 tonnes d'abrasif en octobre dernier auprès des Entreprises L. Michaud & Fils afin de répondre aux exigences de notre contrat de déneigement et déglacage de la route Massé pour l'hiver 2017-2018;

Considérant que notre réserve d'abrasif à diminuer plus rapidement que prévu à la suite de l'entraide fournie à la Municipalité de La Rédemption depuis le début de la période hivernale;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 64 tonnes d'abrasif** supplémentaires auprès des Entreprises L. Michaud & Fils au prix de \$31.25 la tonne, livraison incluse, pour un total de \$2000, taxes en sus.

7- **RÉPARATION DE LA PELLE (GRATTE) POUR CAMION STERLING**

2017-12-218

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la **réparation de la pelle (gratte) du camion Sterling** par Usinage mobile Lambert Inc. pour un montant de **\$1913.19 taxes incluses**.

8- **ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE POUR LES BESOINS DE LA PATINOIRE**

2017-12-219

Proposé par Mathieu Pelletier

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat d'une souffleuse pour la patinoire** de marque **Club Cadet** (3x30hdt), avec garantie 3 ans, auprès de P. Labonté & Fils pour un montant de **\$2199 taxes en sus**.

9- **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - 9104-4701 Québec Inc. (Ferme Bruno Rioux)**

2017-12-220

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture des lots visés par la demande sont bonnes;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation n'affecteraient pas les activités agricoles existantes, le développement de ces activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être réalisé en dehors de la zone agricole, puisqu'il s'agit d'une gravière située en zone agricole sur les lots du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT QU'IL n'existe aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur prévoit remettre en culture la superficie de la gravière suite à son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur situé sur les lots 5 304 438 et 5 303 745 cadastre du Québec est conforme au règlement de zonage 250-2011.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par René Desrosiers, appuyé par David Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-D'Arc **appui la demande d'autorisation de 9104-4701 Québec Inc. (Ferme Bruno Rioux) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec**.

10- OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Karène Langlois la fermeture de l'assemblée à 20h15.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142(2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière